ORBIHAN



Le pass est valable dès que le club a validé le paiement de la part club.

La case correspondant au club doit être tamponnée.

20€/club













Comment ça marche?

à partir du 1er novembre vous pouvez vous rendre occasionnellement dans un des clubs Morbihannais à condition de :

Avoir une licence en cours de validité dans un des clubs Morbihannais

Remplir les conditions d'accès (pour grimper chez nous il vous faudra à minima le module sécurité jaune validé) Présenter votre pass Morbihan :

téléchargez puis imprimez votre pass Morbihan

Sur https://licencie.ffme.fr/,

faire apparaître vos passeports sur votre licence en vous rendant sur la page MES FORMATIONS

Importez votre photo (Modifier ma photo d'identité)

téléchargez votre licence en Grand Format puis imprimez-là au verso votre pass Morbihan

Toutes infos sur https://senescalade.bzh/pass-morbihan